

Date de convocation : 18 janvier 2021

Date d'envoi : 18 janvier 2021

Date d'affichage : 18 janvier 2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 7-2021
Du LUNDI 25 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni à l'espace Maurice Champel, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 22 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absente ayant donné procuration : 1 - MOURARET Sophie procuration à ROUX Philippe

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : BENOIT Nadine

OBJET : Créations de postes

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Suite à l'avancement de grade d'un agent de la collectivité dans le cadre de la promotion interne, il convient de procéder à la création d'un poste d'agent de maîtrise territorial.

Suite au recrutement d'un agent pour remplacer un agent partant à la retraite, il convient de créer un poste d'agent technique territorial principal 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- . **la création**, à compter du 1^{er} février 2021 d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise territorial ;
- . **la création**, à compter du 15 février 2021 d'un emploi permanent à temps complet d'agent technique territorial principal 2^{ème} classe ;
- . Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget Communal 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe ROUX

